



RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N°2024/178-1

Conformément à l'EN 13501-1 (2018)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de : GERFLOR
1, Place Verrazzano
CS 2045
69258 LYON CEDEX 09
FRANCE

Nom du produit : ARMONIA 520 – ARMONIA 540 – ARMONIA 620

Description : Revêtements de sol textiles (famille EN 1307)
(description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission : 18/11/2025 (mise à jour)

*Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.
Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi.*

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 3 pages*

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué aux produits précités conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-1 (2018).

2. Détails du produit classé

2.1. Norme produit

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

2.2. Description du produit

Dalle touffetée à velours 100% polyamide sur envers bitume (famille EN 1307).

Essai en pose libre sur support fibres-ciment classé A1_n ou A2_n de masse volumique (1800 ± 200) kg/m³ et d'épaisseur (8 ± 2) mm.

Couche d'usure : 100% polyamide

Masse surfacique totale nominale : 3955 à 4105 g/m²

Épaisseur totale nominale : 5,5 à 6,5 mm

Épaisseur de velours utile nominale : 2,3 à 3,2 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement

3.1. Rapports d'essai

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport de classement	Méthode d'essais
C.R.E.T.	GERFLOR 1, Place Verrazzano CS 2045 69258 LYON CEDEX 09 FRANCE	2024/174-1 2014/001-1	NF EN ISO 9239-1 (EN ISO 9239-1 : 2010)

3.2. Résultats d'essais

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Résultats	
			Paramètres	Conformité avec les paramètres
NF EN ISO 11925-2	ARMONIA 520	6	Fs ≤ 150 mm	Conforme
Attaque de surface	ARMONIA 540		Inflammation du papier filtre	Conforme
15s d'exposition	ARMONIA 620			

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Résultat
NF EN ISO 9239-1	ARMONIA 520	3	Flux énergétique critique (kW/m ²)	≥ 8,0
	ARMONIA 540 ARMONIA 620		Production de fumées (% X min)	≤ 750

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 (2018).

4.2. Classement

Comportement au feu		Production de fumée
B _{f1}	-	s1

Classement : B_{f1} – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

En pose libre sur support fibres-ciment A1_{f1} ou A2_{f1} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 3955 à 4105 g/m²
- Épaisseur totale nominale : 5,5 à 6,5 mm
- Épaisseur de velours utile nominale : 2,3 à 3,2 mm

Le classement de la famille produit est valable pour les appellations commerciales suivantes :

ARMONIA 520

ARMONIA 540

ARMONIA 620

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

“Le classement accordé au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité par le fabricant dans le contexte du système 3 EVCP et du marquage CE sous couvert du règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 stipulant des conditions harmonisées pour la commercialisation des produits de construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne n'exige aucun processus, aucun mode opératoire, ni aucune étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Par conséquent, le laboratoire d'essais n'a joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, mais il détient toutefois les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai.”

Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME



Fin du rapport de classement